

Bureau du 2 octobre 2006

Décision n° B-2006-4639

objet : **Travaux de construction, réparation et entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de travaux de construction, réparation et entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement pour l'année 2007 avec reconduction expresse pour 2008, 2009 et 2010.

Les marchés, pour l'année 2006, relatifs aux travaux cités en objet, arriveront à terme le 31 décembre 2006 et ne seront pas reconduits en raison d'un déferé préfectoral. Le renouvellement de ces marchés, pour 2007, avec reconduction expresse pour 2008, 2009 et 2010, concernera les prestations suivantes :

- la construction des branchements neufs au réseau public d'assainissement,
- la réparation ou la réfection des branchements existants,
- le tamponnement ou la suppression des branchements désaffectés.

Les travaux feront l'objet de 15 lots géographiques qui seront attribués à une entreprise seule ou à un groupement solidaire. Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse trois fois une année.

Lots	Montant annuel minimum (€ HT)	Montant annuel maximum (€ HT)
lot n° 1 : Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin	100 000	320 000
lot n° 2 : Villeurbanne	200 000	600 000
lot n° 3 : Lyon 6°	70 000	210 000
lot n° 4 : Lyon 3°	200 000	600 000
lot n° 5 : Lyon 7°	200 000	600 000
lot n° 6 : Lyon 8°	100 000	320 000
lot n° 7 : Saint Fons, Vénissieux	100 000	320 000

lot n° 8 : Bron, Chassieu, Corbas, Feyzin, Mions, Solaize, Saint Priest	200 000	600 000
lot n° 9 : Charly, Irigny, Saint Genis Laval et Vernaison	70 000	210 000
lot n° 10 : La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon	100 000	320 000
lot n° 11 : Charbonnières les Bains, Craponne, Francheville, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune	200 000	600 000
lot n° 12 : Champagne au Mont d'Or, Lyon 5° et 9°	200 000	600 000
lot n° 13 : Dardilly, Ecully, Limonest, La Tour de Salvagny, Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or	200 000	600 000
lot n° 14 : Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Rochetaillée sur Saône, Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village	200 000	600 000
lot n° 15 : Lyon 1er, 2°, 4°	200 000	600 000

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

L'estimation globale de l'opération est de 28 400 000 € HT pour la durée totale du marché, reconductions comprises ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Accepte le lancement de la consultation relative aux travaux de construction, réparation et entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement.

2° - Ces travaux seront traités par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics.

3° - Les travaux de réfection de chaussée, les essais d'étanchéité, les inspections télévisées, les essais de compactage, les plans de récolement, la prestation du coordinateur-sécurité seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie et de l'eau.

4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

5° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin, 100 000 € HT minimum et 320 000 € HT maximum par an,

- lot n° 2 : Villeurbanne, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,

- lot n° 3 : Lyon 6°, 70 000 € HT minimum et 210 000 € HT maximum par an,

- lot n° 4 : Lyon 3°, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,

- lot n° 5 : Lyon 7°, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,

- lot n° 6 : Lyon 8°, 100 000 € HT minimum et 320 000 € HT maximum par an,
- lot n° 7 : Saint Fons, Vénissieux, 100 000 € HT minimum et 320 000 € HT maximum par an,
- lot n° 8 : Bron, Chassieu, Corbas, Feyzin, Mions, Solaize, Saint Priest, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,
- lot n° 9 : Charly, Irigny, Saint Genis Laval et Vernaison, 70 000 € HT minimum et 210 000 € HT maximum par an,
- lot n° 10 : La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, 100 000 € HT minimum et 320 000 € HT maximum par an,
- lot n° 11 : Charbonnières les Bains, Craponne, Francheville, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,
- lot n° 12 : Champagne au Mont d'Or, Lyon 5° et 9°, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,
- lot n° 13 : Dardilly, Ecully, Limonest, La Tour de Salvagny, Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,
- lot n° 14 : Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Rochetaillée sur Saône, Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,
- lot n° 15 : Lyon 1er, 2°, 4°, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an.

6° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercices 2007 et 2008 - comptes 238 510 et 238 550 sur diverses opérations de la section d'investissement au titre des autorisations de programmes à individualiser - fonction 2 222 .

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,